

Dijon, le 21 décembre 2017

Réf. : CODEP-DEP-2017-053905

BUREAU VERITAS EXPLOITATION
Direction Technique et Performance Nucléaire

Le Triangle de l'Arche - 8 cours du Triangle
CS 20098
92937 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Objet : Inspection des organismes habilités pour le contrôle des équipements sous pression nucléaires (ESPN) et appareils à pression implantés dans le périmètre d'une INB.

Organisme : Bureau Veritas Exploitation

Lieu : Brignais

Inspection INSNP-DEP-2017-1076 du 29/11/2017

[Examen de la conception d'ESPN de niveau N1 destinés à l'EPR Flamanville 3]

Références :

- [1] Parties législative et réglementaire du code de l'environnement, Livre V, Titre V, Chapitre VII
- [2] Décision de l'ASN n° 2007-DC-0058 du 8 juin 2007 portant sur l'agrément des organismes pour le contrôle des équipements sous pression nucléaires
- [3] Mandat CODEP-DEP-2012-033098 du 21 juin 2012 relatif à l'évaluation de conformité d'accessoires sous pression RIS, RCV, RCP
- [4] Courrier CODEP-DEP-2016-012115 du 18 juillet 2016 Modalités de fin d'évaluation de la conformité des équipements sous pression nucléaires de niveau N1 destinés à FA3
- [5] AREVA D02-ARV-01-099-428 rev B. Référentiel transitoire technique FA3 ESPN
- [6] Décision ASN CODEP-CLG-2016-047916 d'acceptation du référentiel transitoire FA3
- [7] Rapport de synthèse – interventions de BV dans le cadre du mandat ASN « CODEP-DEP-2012-033098 », PV_2248254_ALA_17-855_Synthèse-RISi515VP_Rev00, à l'état projet

Monsieur le directeur,

Dans le cadre de ses attributions en références, concernant le contrôle du respect des dispositions relatives aux ESPN, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a procédé à une inspection courante de votre organisme qui a eu lieu le 29 novembre 2017 à Brignais sur le thème la mise en œuvre du mandat

CODEP-DEP-2012-033098 portant sur l'évaluation de la conformité d'accessoires sous pression RIS, RCV, RCP destinés au réacteur EPR-FA3.

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection.

SYNTHESE DE L'INSPECTION

L'inspection du 29 novembre 2017 concernait le thème de l'évaluation de la conformité selon module G des vannes à coin flexible RISi515VP (i = 1 à 4), ESPN de niveau N1, fabriquées par Areva NP et destinées à l'EPR Flamanville 3.

Cette inspection portait sur votre l'examen de la documentation technique de conception du fabricant pour les vannes RISi515VP.

Les inspecteurs ont vérifié les actions de contrôle menées par Bureau Veritas concernant la conception. Le rapport de synthèse des vannes RISi515VP [7], à l'état projet, et la méthode d'instruction de la documentation technique de conception ont été examinés.

Cette inspection n'a donné lieu à aucune observation.

A. DEMANDES D'ACTIONS CORRECTIVES

Néant

B. DEMANDES D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Néant

C. OBSERVATIONS

Néant

Conformément à la démarche de transparence et d'information du public instituée par les dispositions de l'article L. 125-13 du code de l'environnement, je vous informe que le présent courrier sera mis en ligne sur le site Internet de l'ASN (www.asn.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le chef du bureau conception de l'ASN/DEP

Signé par

Olivier TIEDREZ